

- 7 sous-vêtements
- 8 paires de chaussettes
- 6 tee-shirts
- 2 polos ou tee-shirts supplémentaires
- 1 short
- 2 pantalons (style «jean» ou en toile)
- 1 pantalon de randonnée ou 1 survêtement
- 2 sweats / pulls / polaires
- 1 veste
- 1 vêtement de pluie imperméable
- 1 pyjama (2 en cas d'énurésie)
- 1 paire de pantoufles
- 1 paire de chaussures de sport
- 1 paire de chaussures de randonnée
- 1 maillot de bain (short interdit) et 1 serviette
- Nécessaire de toilette** (minimum vital / liste non-exhaustive) :
 - Gel douche ou savon
 - Shampoing
 - Brosse à dents
 - Dentifrice
 - Brosse à cheveux (si besoin)
- 1 serviette et 1 gant de toilette
- 1 sac à linge sale
- Petit sac à dos pour la journée** avec :
 - 1 gourde d'1 litre (en métal de préférence)
 - Nécessaire de protection solaire (lunettes + chapeau + crème adaptée à l'enfant)
 - Mouchoirs jetables (si possible)

Merci de mettre dans un sac à part tout médicament avec :

- Ordonnance (même si le médicament est vendu sans ou s'il s'agit d'homéopathie)
- Boîte (avec le nom de l'enfant) et notice

Remarque :

Le centre se situant en haute altitude, il peut faire très froid le soir voire même en journée si le soleil n'est pas au rendez-vous.

TEST D'AISSANCE AQUATIQUE

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e).....

Titulaire du diplôme.....

Date de délivrance du diplôme :

Certifie que l'enfant.....

Né(e) le / /

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à le.....

Cachet et signature :

ATTENTION !

Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ :



- **la fiche sanitaire complétée et signée** : ce document est **OBLIGATOIRE** et revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident,
- **l'attestation CMU en cours de validité au nom de l'enfant**, voire, s'il en a une, sa **carte vitale**
- **l'autorisation au droit à l'image**,
- l'autorisation à rentrer seul ou avec une personne tierce, si c'est votre choix
- les autre(s) document(s) spécifique(s) au séjour demandé(s) :
 - **RAFTING & CANYONING : TEST D'AISANCE AQUATIQUE**

